

Modification de contrat – Ajout des systèmes de surveillance du glucose en continu à la couverture prévue par votre garantie Frais médicaux pour les personnes atteintes de diabète de type 1

Nous sommes ravis d'annoncer que nous apportons une amélioration à notre garantie Frais médicaux. Cette amélioration s'applique à la fois à notre produit standard et à la garantie Frais médicaux offerte par nos clients existants.

Qu'est-ce qui change?

Le 1^{er} novembre 2017, nous ajouterons les systèmes de surveillance du glucose en continu (systèmes de SGC) à la liste des articles médicaux couverts au titre de la garantie pour les participants et les personnes à charge chez qui on a diagnostiqué un diabète de type 1.

Si la garantie Frais médicaux prévue par votre régime couvre déjà les systèmes de SGC, cette modification ne s'appliquera pas à votre contrat. Votre couverture actuelle demeurera inchangée.

Pourquoi ajoutons-nous cette couverture?

Des études cliniques démontrent que les systèmes de SGC peuvent aider les personnes atteintes de diabète de type 1 à réduire les problèmes actuels et potentiels liés à la maladie qui peuvent mettre leur vie en danger, comme l'hypoglycémie nocturne ou le fait de ne pas percevoir l'hypoglycémie. Les systèmes de SGC peuvent être achetés seuls ou ils peuvent être couplés à une pompe à insuline.

À l'heure actuelle, les systèmes de SGC ne sont pas couverts par les régimes provinciaux d'assurance-maladie, et la plupart des régimes d'assurance ne les couvrent pas non plus. Comme le coût annuel moyen des systèmes de SGC et capteurs varie entre 3 500 \$ et 5 500 \$, l'accessibilité financière peut devenir un défi supplémentaire pour certains participants. Nous sommes toutefois en train de changer les choses. En effet, la Financière Sun Life ajoutera la couverture des systèmes de SGC en vue d'alléger une partie du fardeau financier qui pèse sur les personnes atteintes de diabète de type 1 afin qu'elles puissent mieux gérer leur santé.

Novembre est le mois de la sensibilisation au diabète, et la Financière Sun Life poursuit ses efforts dans la lutte contre la maladie. Depuis qu'elle a annoncé qu'elle ferait du diabète sa priorité dans les marchés et les collectivités où elle est présente à l'échelle mondiale, la Financière Sun Life s'est engagée à verser plus de 17 millions de dollars pour soutenir cette cause.

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

La Financière Sun Life est un chef de file dans la lutte contre le diabète. Nous sommes la première compagnie d'assurance à couvrir les systèmes de SGC au titre d'une garantie collective Frais médicaux standard pour toutes les personnes atteintes de diabète de type 1. La technologie évolue constamment; les systèmes de SGC peuvent aider les personnes atteintes de diabète de type 1 à contrôler leur taux de glucose plus efficacement, et ainsi contribuer à prévenir les épisodes d'hypoglycémie qui peuvent mettre leur vie en danger.

Nouveau libellé

Voici le nouveau libellé qui sera intégré à votre contrat et à la brochure explicative sur le régime sous la rubrique **Services et articles médicaux** lors de la prochaine révision du régime.

- Systèmes de surveillance du glucose en continu (systèmes de SGC) – récepteurs, transmetteurs ou capteurs – pour les personnes qui ont reçu un diagnostic de diabète de type 1, sous réserve d'un maximum global de 4 000 \$ par personne par année de référence. Une note du médecin confirmant le diagnostic doit être fournie à la Sun Life.

Ce que vous devez faire

Conservez le présent bulletin *Intérêts en bref* dans vos dossiers avec vos contrats collectifs établis par la Financière Sun Life à titre de référence sur le changement précité. Ce bulletin constitue une modification contractuelle qui prendra effet le 1^{er} novembre 2017. La prochaine fois que le texte de votre contrat sera modifié, le changement décrit ci-dessus y sera intégré.

Prochaines étapes

Ce changement n'entraînera pas de rajustements immédiats des taux. Les résultats techniques de votre régime détermineront le rajustement à effectuer au prochain renouvellement. Nous estimons que l'ajout de cette couverture aura très peu d'incidence sur les taux de la garantie Frais médicaux.

Les promoteurs de régime qui souhaitent **refuser** l'ajout de cette couverture pour certains régimes seulement ou en reporter la date d'effet devront **refuser** la modification en bloc. Ils devront ensuite demander une modification de régime afin d'apporter les changements appropriés à leur contrat. Tous les promoteurs de régime qui souhaitent s'exclure de la modification en bloc doivent communiquer avec leur représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life au plus tard le 30 septembre 2017.

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

INTÉRÊTS en bref

nouvelles des Garanties collectives

Le 31 août 2017

Les promoteurs de régime qui ne communiqueront pas avec leur représentant à la Financière Sun Life d'ici le 30 septembre pour refuser la modification verront leur contrat modifié à effet du 1^{er} novembre 2017 sans autre avis.

Communication destinée aux participants

Nous avons préparé [une communication à l'intention des participants](#) pour leur expliquer l'amélioration que nous avons apportée au contrat. Veuillez la leur transmettre, puisqu'elle contient des renseignements et des instructions, et qu'elle constitue une modification contractuelle apportée à leur régime.

Des questions?

Communiquez avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

